

## ***Conseil d'Administration du 27 février 2009***

### ***PROJET DE COMPTE RENDU***

#### Présents :

<i>Le Président :</i>	Vincen CORNU.
<i>Le Directeur de l'ENSAPLV :</i>	Bertrand LEMOINE.
<i>La Directrice adjointe :</i>	Sandrine SARTORI.
<i>Collège des enseignants :</i>	Jean-Marc CHANTEUX, Albert-Gilles COHEN, Jean DESMIER, Didier HENRY.
<i>Collège des administratifs :</i>	Claude LEBRUN.
<i>Collège des étudiants :</i>	Julia LENOIR, Bilette ODOUNHARO, Julie POLLART.
<i>Personnalités extérieures :</i>	Francine DEMICHEL, Maurice LAURENT, Gustave MASSIAH.
<i>Invitée (administration) :</i>	Bernadette JUGAN.
<i>Secrétariat :</i>	Pascal BRAHIMI.

Excusés :        *Agnès VINCE, Marléna GORGE, Jean-Claude DEUTSCH.*

#### **Ordre des questions traitées :**

- I. Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2009.
- II. Question du renouvellement des membres du Conseil d'Administration.
- III. Point sur les postes d'enseignants associés pour l'année 2009-2010.
- IV. Point sur les vacances pédagogiques du deuxième semestre 2009.
- V. Point d'information sur la journée *portes ouvertes* du 14 mars 2009.
- VI. Commission d'admission en 1<sup>ère</sup> année, et de validation des acquis.
- VII. Synthèse des pistes relatives à une future implantation de l'école.
- VIII. Validation des nouvelles conventions de stages.
- IX. Présentation des comptes et du calendrier d'actions du centre *PARTIR*.
- X. Demande de subvention présentée par l'association *Archi'Voile*.
- XI. Questions diverses :
  1. Indemnité d'habillement pour le personnel ayant des fonctions de surveillance, de service, ou techniques.
  2. Inspection des établissements supérieurs du Ministère de la Culture et de la Communication.
  3. Local attribué aux étudiants.

## **I. Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2009.**

Le CA approuve à l'unanimité le compte rendu.

Cependant une question récurrente, à nouveau traitée ce jour-là, réclame une conclusion ; en effet, le principe de dispense des frais de préinscription, voté lors de la séance du 27 janvier en faveur des candidats capables de justifier de leur état de boursier au moment du dépôt de leur dossier, ne peut être finalement admis, en raison de l'obstacle opposé par des règles de droit administratif.

## **II. Question du renouvellement des membres du Conseil d'Administration.**

Les deux collèges représentant les personnels enseignant et administratif doivent être normalement renouvelés, à l'issue d'un mandat de trois ans.

Par ailleurs une partie des étudiants élus l'an passé ont exprimé le désir de se libérer de leurs engagements, en prévision de leurs activités à venir. Le scrutin n'autorisant aucune sorte de renouvellement partiel, c'est donc l'ensemble du collège des étudiants qui sera désigné à nouveau, également, à la faveur des élections prochaines.

**Les élections en vue du renouvellement des membres du Conseil d'Administration (2 ATOS, 7 enseignants et 7 étudiants) auront lieu le jeudi 26 mars 2009 de 9 h à 17 h.**

**Le dépôt des candidatures est fixé au jeudi 12 mars 2009, et leur affichage au lendemain, vendredi 13.**

## **III. Point sur les postes d'enseignants associés pour l'année 2009-2010.**

Anne-Mie DEPUYDT et Éva SAMUEL ayant obtenu un accord définitif pour leur mutation, deux postes vont se trouver ainsi libérés. De plus, le demi-poste d'Ignace GRIFO (enseignant associé) expirera le 31 octobre 2010.

La question se pose de l'opportunité de mettre aux concours, en 2010, ces deux postes qui relèvent du champ *TPCAU*, et de les attribuer éventuellement, en partie du moins, à d'autres disciplines.

Après discussion, deux propositions se font jour : de les convertir soit l'un en poste d'associé pour un an, et l'autre renouvelable, soit en deux postes d'associés non renouvelables (dans l'idée de les mettre au concours l'année qui suit, et d'aboutir à terme à deux titularisations).

**Cette dernière proposition l'emporte, par dix voix contre trois pour la première.**

La CPR se saisira de la question de l'orientation pédagogique de ces deux postes.

## **IV. Point sur les vacances pédagogiques du deuxième semestre 2009.**

La Commission des vacances s'est réunie le 17 février. Elle a notamment rappelé les principes qui régissent ces enseignements, avant d'examiner l'ensemble des demandes exprimées.

Une procédure a été mise en place, afin de satisfaire aux demandes effectives, exprimées par écrit.

Pour le cycle *Licence* ont été accordées 3 815 heures (sur les 4 050 demandées).

Un groupe de projet constitué de huit à douze étudiants ne devrait être encadré que par un enseignant.

Bertrand LEMOINE insiste sur le fait que pour la première fois apparaît une vision claire des choses, dans la mesure où la Commission aura pu examiner l'ensemble des demandes de vacances pour toutes les formations de l'école.

## **V. Point d'information sur la journée *portes ouvertes* du 14 mars 2009.**

Cette journée permettra, comme l'an passé, d'accueillir et d'informer les futurs candidats et leurs familles, de 9 h à 18 h.

Il reviendra aux étudiants et aux enseignants de présenter travaux et enseignements, dans différentes salles prévues à cet effet ; ainsi la salle d'exposition abritera les travaux de fin d'année et de fin d'études, montrés notamment à partir de *CD*.

Toutes les présentations ont été doublées, et se dérouleront à raison de deux le matin et deux l'après-midi.

Sandrine SARTORI dévoile le projet d'affiche réalisé par le service de la Communication, en vue d'annoncer la manifestation. Celle-ci constituera pour l'école un moyen de faire valoir les possibilités qu'elle offre, ainsi qu'une belle occasion de rencontres.

## **VI. Commission d'admission en 1<sup>ère</sup> année, et de validation des acquis.**

La CPR a émis le vœu que soit accordée à l'ensemble des enseignants qui le souhaiteraient la possibilité de consulter les dossiers de préinscription, et d'exprimer un avis ; elle a proposé pour ce faire la date du 2 mai 2009.

L'an dernier, parmi la trentaine de membres de la Commission *ad hoc*, une dizaine se sont penchés sur les quelque 1 800 dossiers reçus.

Il conviendrait aujourd'hui de renouveler en partie les membres de cette commission, un certain nombre d'entre eux l'ayant quittée, tandis que treize enseignants se portent candidats pour la rejoindre.

Les tâches qu'elle doit effectuer méritent d'être mieux définies, en matière notamment de validation des acquis. Vincen CORNU insiste sur la nécessité d'apprécier en ce domaine plus justement les critères d'admission, afin que soient davantage prises en compte les capacités réelles de l'étudiant à s'intégrer dans l'enseignement qui lui est proposé, au rebours de toute notion d'accord de principe.

Il est rappelé que l'école enregistre actuellement beaucoup plus de transferts entrants que sortants.

**Le CA se prononce à l'unanimité moins une abstention pour l'élargissement de la Commission aux enseignants qui ont souhaité s'y intégrer. (Voir annexe.)**

## **VII. Synthèse des pistes relatives à une future implantation de l'école.**

Les contacts pris à ce jour avec la Ville de Paris se révèlent plutôt positifs, avec plusieurs implantations possibles. Un accord de partenariat pourrait être conclu avec son école d'ingénieurs.

L'objectif est une implantation de 20 000 m<sup>2</sup>.

La DAPA semble admettre à présent la nécessité pour l'ENSAPLV de s'installer sur un site digne de ses effectifs.

Le recours éventuel à un *Partenariat Public Privé* (permettant à l'État de construire sans apport de financements), que Bertrand LEMOINE évoque, recueillerait selon Albert-Gilles COHEN une opposition majoritaire au sein de l'école.

Vincen CORNU ne serait pas opposé au principe du franchissement de l'anneau du périphérique, et à l'installation de l'école *extra muros*, symbole à ses yeux d'une ouverture vers les territoires de la banlieue sur lesquels elle a travaillé dès sa fondation.

S'agissant des locaux de la rue de Cambrai, pour lesquels on essaie de trouver un colocataire, rien de concret encore, malgré quelques visites effectuées. Quoi qu'il en soit, l'école conservera la surface dévolue au libre-service informatique.

Quant à ceux de l'avenue Jean Jaurès, l'idée de leur abandon n'est plus de saison ; la quatrième année de bail ayant été dépassée, l'école doit s'y maintenir encore deux ans.

## **VIII. Validation des nouvelles conventions de stages.**

La Commission des stages a procédé à un travail de réécriture des quatre conventions correspondant aux stages obligatoires pour la *Licence*, le *Master* et le *DSA* (le stage n'est pas inscrit dans la scolarité pour l'*HMONP*).

À la question de Julie LENOIR, Bertrand LEMOINE répond qu'il sera possible de les traduire en anglais.

**Les nouvelles conventions reçoivent l'agrément du CA, à l'unanimité.**

## **IX. Présentation des comptes et du calendrier d'actions du centre *PARTIR*.**

Comme suite à la décision du CA du 27 janvier 2009, l'association a produit des documents faisant apparaître notamment que le calendrier de ses activités est compatible avec celui des activités pédagogiques de l'école ; **en conséquence le CA lève à l'unanimité les réserves attachées au vote du 27 janvier, et procède donc au vote définitif de la subvention demandée (2 420 euros).**

## **X. Demande de subvention présentée par l'association *Archi'Voile*.**

Au vu de son bilan financier pour l'année 2008 et de son budget prévisionnel pour les activités de l'année 2009 ; étant prises en compte également les restrictions budgétaires imposées à l'établissement ; **le Conseil d'Administration accorde à l'unanimité, sur les 6 500 euros demandés par l'association, la somme de 5 000 euros.**

## **XI. Questions diverses.**

1. Indemnité d'habillement pour le personnel ayant des fonctions de surveillance, de service, ou techniques.

Il est proposé d'étendre cette indemnité d'un montant de 542 euros, jusque là réservée au personnel titulaire, à trois autres agents sous contrat d'établissement ou vacataires de catégorie C.

**Le CA adopte cette mesure à l'unanimité.**

2. Inspection des établissements supérieurs du Ministère de la Culture et de la Communication.

Il est présenté au Conseil une délibération relative à l'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au sein de l'E.N.S.A.P.L.V., visant à l'approbation du rattachement de cette inspection au service de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

3. Local attribué aux étudiants.

Les étudiants du CA et de la CPR, désireux de pouvoir disposer d'un lieu de réunion, proposent le local de l'ancienne coopérative, actuellement désaffecté. Le Directeur acquiesce à leur demande.

*Vincen CORNU exprime ses remerciements aux personnalités extérieures qui ont manifesté une participation très active durant leur mandat, et en particulier à celles qui se trouvent présentes.*

Le Président du CA

Vincen CORNU

Annexe :

*Liste des membres de la Commission chargée de l'admission en première année et de la validation des études et acquis de l'expérience professionnelle.*

- Dominique BEAUTEMS
- Olivier CHADOIN
- Jean-Marc CHANTEUX
- Jean-Michel COGET
- Albert-Gilles COHEN
- Jean DESMIER
- Brigitte DONNADIEU
- Jean-Pierre FRANCA
- Paul GIRARD
- Lionel GODART
- Gérard GRIBÉ
- Rémi HUNEAU
- Mireille MÉNARD
- Christian MORANDI
- Valérie NÈGRE
- Anne d'ORAZIO
- Jean-Marie PÉRIN
- Olivier TISSIER
- Yannis TSIOMIS
- Johann VAJDA
- Bendicht WEBER
- Mario ZORATTO

*Élargie aux 13 enseignants suivants :*

- Andres ATTELA
- Thibaud BABLED
- Suzel BALEZ
- Thierry CIBLAC
- Pietro CREMONINI
- Dalil HAMANI
- Hélène JANNIÈRE
- Maxime KETOFF
- Caroline LECOURTOIS
- Jimmy NJOO
- Philippe SANDERS
- Anne SCHÉOU
- Anne TUSCHER-DOCKIC